

Le 18 janvier 2019



**Pierre Gagnon, Ad. E.**  
Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives et juridiques, et chef de la  
gouvernance  
Edifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information C-6534**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 14 janvier 2019 et dans laquelle vous nous demandez :

*« Copie du contrat sur les coûts d'électricité qui lie Hydro-Québec à l'Aluminerie de Bécancour (ABI) ».*

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint la copie du Décret 1070-2014 du 3 décembre 2014 concernant la fixation des tarifs et conditions auxquels l'électricité est distribuée par Hydro-Québec à Pechiney Reynolds Québec Inc., Alcoa Ltée, Compagnie Alcoa Wolinbec et Aluminerie de Bécancour Inc. Le contrat intervenu le 5 décembre 2014 est conforme au texte du décret.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.